

Objectif 07-1: Concilier les activités de pleine nature et la protection du patrimoine

- Objectif 07-1: Concilier les activités de pleine nature et la protection du patrimoine

[...]

Un développement touristique pour tous, centré sur la découverte des patrimoines, favorise la compréhension et l'appropriation des objectifs de protection ; il permet de partager la responsabilité de la protection entre gestionnaires et touristes.

[...]

Référence ID de l'article : #3474

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-07-31 11:51